

# Délibération du Conseil municipal

## Du 5 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 077-217702570-20251205-54\_2025-DE

Date de convocation :  
28/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq décembre, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 21

Présents : M. Maxence GILLE - M. Daniel SEVILLANO - M. Romain SEVILLANO - Mme Nathalie COUILLARD - M. Laurent COURTIAT - M. Sébastien COSTARD - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Christelle REMERE - M. Jacques TOUPRY - M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE - Mme Brigitte DA SILVA - Mme Sylvie FOUGERAY - Olivier GANDAR - Mme Auziria MENDES - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - Mme Jeanine TURLURE.

Pouvoirs : Mme Catherine BEGUIN à M. Maxence GILLE - M. Pierre COURTIER à M. Daniel SEVILLANO - M. Cyril DEBOOSERE à Mme Nathalie COUILLARD - Mme Clarisse NOEL à M. Laurent COURTIAT

Absents excusés : Mme Karine ROUSSET - M. Jean-Michel LEMSEN

Absents : M. Fabrice DELARGILLIERE - Mme Ndeye DIA BRANDONE - Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI

M. Daniel SEVILLANO a été élu secrétaire de séance.

N° de délibération :

54-2025

Objet :

Approbation du règlement sur l'utilisation des véhicules de services

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, la commune de Lizy-sur-Ourcq dispose de véhicules de service utilisés par son personnel pour l'exercice de ses missions.

Il paraît nécessaire de prévoir par un règlement intérieur les conditions d'utilisation de ces véhicules.

Par ailleurs certains agents peuvent être autorisés, compte tenu de la nature de leur mission et pour une durée maximum d'un an renouvelable, à effectuer avec le véhicule de service le trajet travail/domicile et à l'y remiser. Cette autorisation se fera par le biais de l'annexe 2 du présent règlement entre la ville et l'agent concerné avec mise en place des avantages en nature.

Cette utilisation particulière doit elle aussi faire l'objet de règles précises décrites dans le règlement intérieur et ses annexes.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 18 novembre 2025 reporté au 16 décembre 2025,

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service et ses annexes, de même que celui relatif aux autorisations de remisage à domicile,

- 
- AUTORISE monsieur le maire à signer le règlement et ses annexes autorisant l'agent à une utilisation particulière.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 5 décembre 2025,

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de  
séance,

M. Daniel SEVILLANO

